tion, il devait y avoir au moins 800 porteurs, soit un électeur payé pour 5 électeurs libres.

* *

L'impression de l'électeur fut très visiblement qu'un électeur se présentait sous des passés douteux a tout-à-fait les allures d'un scandale public.

M. Baggio continue.

* *

L'assemblée avait donné lecture d'une lettre d'un propos de cultivateurs affirmant que M. Thévenet avait acheté un cheval et lui avait offert 30 fr. d'abord, 40 francs ensuite pour déterminer ses camarades à voter pour le conseil municipal.

Pendant les deux jours qui ont suivi l'élection, il y était resté à la porte des bureaux du journal la *Pensée* où un homme inconnu en permanence sur le seuil de la porte introduisait l'un après l'autre les porteurs qui venaient recevoir la salaire et la prime promise.

En bien, Messieurs, continue M. Baggio, la lumière est-elle assez complètement faite?

Les certificats produits par nous, établissent les faits suivants: les faits scandaleux de corruption, prouvent-ils suffisamment l'embauchage éhonté auquel on s'est livré?

On a en somme embauché 800 porteurs pour 2300 électeurs, soit 34 p. 0/0.

En 1880, il n'y avait pour toute la ville que 75 porteurs gratuits. En 1887, même organisation.

C'est l'âge d'or, mais aujourd'hui, c'est l'*âge de l'or*.

Au désintéressement d'autrefois, on oppose le marchandage, l'embauchage éffréné.

Et prenez-y garde, Messieurs, le mal nous gagne, il s'étend, il fait la tache d'huile.

L'heure est venue de mettre un terme à des faits de corruption aussi répréhensibles, en même temps qu'aussi attristants.

Je dois vous donner encore un renseignement que vous connaissez peut être mais qui toutefois pourra vous être utile dans l'avenir que vous rendre.

Aux élections de 1887, le conseil d'Etat a annulé une élection faite dans une commune comprenant 15 ou 20 hameaux, parce qu'il y avait eu 20 distributeurs pour 1310 électeurs.

Nous sommes loin de compte.

En pleine ville, nous en comptons 188pour 1238 votants.

Je n'insiste pas.

Vous êtes messieurs les gardiens de la liberté du vote, de l'indépendance du suffrage universel.

Il me suffit de déposer en vos mains ce dossier si lourd de faits scandaleux.

J'ai l'intime conviction que le parti républicain obtiendra gain de cause devant vous et que vous saurez infliger aux fraudeurs du suffrage universel la haute leçon de moralité que les électeurs attendent de vous.

Cette brillante plaidoirie produit une vive sensation.

On sent la partie gagnée, malgré tout le talent que pourra déployer l'adversaire.

M. Pacon donne la parole à M. Thévenet.

* *

L'ancien garde des sceaux est un homme d'un certain âge, mais de belle prestance; à la physionomie fine et distinguée.

Des favoris blancs encadrent un visage très mobile, très expressif.

Quand Me Thévenet se lève sur l'invitation de M. Pacon, on a immédiatement la sensation que l'on est en présence d'une personnalité, dans ce que ce mot a de moins banal.

Me Thévenet commence ainsi:

PLAIDOIRIE DE Me THÉVENET

Nous nous trouvons ici en présence de deux ordres d'idées.

D'un côté des considérations d'ordre politique.

De l'autre, les considérations qui touchent au débat lui-même.

Or, sur le premier point, je proteste contre les appréciations de mon confrère.

Pendant huit ans, la population de Dunkerque a accordé sa confiance au conseil que je représente.

J'ajoute qu'on a toujours trouvé dans ce Conseil municipal des hommes disposés à soutenir le gouvernement de la République.»

Cette allégation de l'éminent avocat amène quelques sourires sur les lèvres des gens présents car on se souvient encore de l'attitude résolument hostile au gouvernement, prise par le Conseil municipal sortant, pendant la période boulangiste.

* *

M. Thévenet continue:

Est-ce que nous en sommes encore à chercher des nuances dans le parti républicain?

Est-ce que nous reproche-t-on à nos adversaires de s'être jetés dans l'intransigéance (!!!!!!!!) Est-ce que nous leur reprochons de flatter les convoitises plus ou moins basses du peuple?

M. Thévenet examine ensuite les élections précédentes.

En 1885, la liste de M. Lemaire, c'est-à-dire la liste actuelle obtenait 3125 voix.

La liste opposante (lisez républicaine) n'avait que 2359 suffrages, soit 714 voix de majorité en faveur des premiers.

Quatre ans après, cette majorité était de 908 voix.

L'élection d'aujourd'hui prouve que cette majorité n'est point dispersée totalement, ce qui serait plus surprenant que le cas contraire.

L'éminent défenseur des réactionnaires dunkerquois examine ensuite toutes les phases de l'élection actuelle, il relève l'un après l'autre tous les griefs de la protestation mais il se contente de les prendre délibérément, avec un tact infini et un esprit merveilleux, mais il ne peut guère les démolir... et pour cause.

Aussi habile que l'on soit, on ne peut pas faire que la vérité se soit levée et la haute voltige exécutée par Me Thévenet sur des pointes d'épingle, se renverse pas les arguments solidement étayés de la partie adverse.

Sur les faits transparents, Me Thévenet dit que les républicains en usaient également. Il en a un échantillon dans sa serviette.

Sur l'attitude de M. Demain, il s'efforce de faire de l'ironie et blague le protestataire avec beaucoup d'esprit, mais c'est tout.

Sur le grief principal relatif à la quantité considérable de porteurs enrôlés, l'éminent avocat dit avec bonhomie:

— Bah!... vous en aviez autant que nous.

Suit une amusante dissertation sur la forme des certificats, sur la corruption de tout le corps des douaniers pour 40 francs, etc., etc.

* *

Me Thévenet plaide de fort jolie façon et dans une forme des plus chatiée. C'est évidemment un très habile avocat, mais où il n'y a rien à dire, Cocotte peut ses droits et tous les efforts de l'avocat de la réaction dunkerquoise n'aboutissent guère qu'à nous procurer le plaisir d'un petit discours très fin plein de charme et d'humour mais pas du tout concluant.

* *

En terminant, Me Thévenet dit:

Votre protestation n'est pas comme qu'un mouvement de mauvais humeur.

Vous vous êtes flatté de démolir la municipalité, vous vous êtes trompés, ces chasses-là arrivent, mais pourquoi conserver votre ma chasse humeur.

Avez-vous à reprocher à cette municipalité, un acte malhonnête?

Laissez-les donc en paix, ceux que le suffrage universel a élus et bon dieu.

* *

M. Dumont demande la parole au sujet d'un grief nouveau.

Il s'étonne qu'une accusation de pression quelconque ait été dirigée contre lui à l'occasion de ses fonctions de président d'une section de vote.

M. Baggio déclare qu'il ne retient point le grief dans son ensemble sans doute, mais n'a pas jugé à propos de mettre en lumière.

M. Dumont se déclare satisfait, sourit, se rassied et pousse un soupir en levant les yeux au plafond.

Une expressive semblant dire: Merci, mon Dieu!

La séance est suspendue à 4 heures 40.

Reprise de la séance

A la reprise, Me Baggio réplique, et, dans un langage très net, très précis, serrant de près son argumentation, il met de nouveau en lumière tous les griefs de la protestation, les prouvant dans une forme saisissante et démontrant le bien-fondé des protestations dont il se fait en ce moment l'écho.

M. Thévenet répond s'affectant une bonhomie extrême et voulant se faire prendre au sérieux. Il additionne sa réplique de quelques saillies amusantes, mais la protestation reste debout, dans son ensemble et plus solide encore qu'au début de l'audience.

Le commissaire du gouvernement

M. Grand, commissaire du gouvernement prend ensuite la parole.

Je ne veux, dit-il, retenir qu'un seul des faits, mais il me paraît des plus graves.

L'administration nutrement émue des scandales dont le bruit venait jusqu'à elle a prié le commissaire central de Dunkerque de faire une enquête.

Le commissaire du gouvernement donne lecture d'un certain nombre de faits constatés et résultant de l'interrogatoire auquel a procédé le dit commissaire central.

Toutes les dépositions établissent qu'il y a eu embauchage.

Bien que cette pièce ne figure pas au dossier, M. Grand croit que sa lecture peut être utile car elle éclaire davantage encore l'esprit du conseil de préfecture.

Il conclut en demandant l'annulation de l'élection.

Me Thévenet dépose ensuite des conclusions établissant qu'on a jugé l'affaire sur une pièce ne figurant pas au dossier.

M. Pacon répond que le Conseil donne acte à M. Thévenet de ses réserves et décide qu'il ne sera tenu aucun compte de la pièce qui a servi à éclairer le commissaire du gouvernement. Cette pièce émanant d'un fonctionnaire et n'étant pas contradictoire, ne sera pas versée au dossier.

Après cette déclaration, le président ajoute que l'affaire est mise en délibéré.

L'arrêté sera rendu ultérieurement.

* *

Nous ignorons absolument de quelle façon jugera le conseil de préfecture, mais il nous semble difficile que l'annulation des scandaleuses élections de Dunkerque ne soit pas le résultat de l'audience d'hier.

E. LAGRILLIÈRE-BEAULIEU.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

CONSEIL DE CABINET

Paris, 30 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin au ministère de l'intérieur sous la présidence de M. Loubet.

M. Ricard a présenté au conseil un projet de décret portant reconstitution de la commission instituée au ministère de la justice, en vue de préparer la législation pénale.

M. Jamais a entretenu le conseil des projets de réorganisation qui vont être soumis au conseil supérieur des colonies.

M. Rouvier a fait connaître que le compte général de l'administration des finances pour 1891, actuellement en cours d'impression, fait ressortir pour l'exercice 1891, un excédent de recettes de 83,000,293 fr. 12 c.

Duel au sabre

Paris, 30 juin. — Encore un duel motivé par la question antisémitique.

Le fils d'un agent de change honoraire bien connu, M. X..., s'est battu dans la forêt de Marly avec le M. Max L.

Le duel a eu lieu au sabre. L'adversaire de M. X... a été blessé légèrement.

Les témoins avaient pris l'engagement d'honneur de ne publier aucun procès-verbal et de ne faire aucune communication à la presse.

Ajoutons que M. X..., tireur redoutable, a déjà blessé, l'an dernier, au sabre, un officier en garnison à Rouen et à l'épée un jeune clubman connu.

Le Drame du Boulevard Magenta

Paris, 30 juin. — Sur les réquisitions de M. l'avocat-général Cruppi, Georges Lacroix a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Me Signorino le défendait.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

UN MARI QUI TUE SA FEMME. — Paris, 30 juin. — Après le réquisitoire de M. l'avocat général Cruppi et la plaidoirie de Me Signorine, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur le fait d'homicide volontaire, négatif sur la préméditation et muet sur les circonstances atténuantes.

La Cour condamne Langlois aux travaux forcés à perpétuité.

Le condamné reste impassible en entendant l'arrêt.

LES DRAMES DE L'ALCOOLISME. — Lyon, 30 juin. — Un ouvrier bonnetier vient de s'est déroulé ce matin au numéro 10 de la rue Saint-Lazare, à la Guillotière.

Le nommé Dujian, tonnelier, agissant probablement sous l'empire d'un accès d'alcoolisme, a assassiné sa femme en lui portant un coup de serpette qui trancha l'artère carotide.

La mort fut presque instantanée.

Le meurtrier a été arrêté.

Dernière Heure

L'affaire des faux poinçons

Paris, 30 juin. — L'instruction relative à l'affaire des faux poinçons, se poursuit et se complique.

M. Couturier, juge d'instruction, chargé de cette grave affaire, a signé aujourd'hui des mandats qui ont amené l'arrestation de trois experts nommés par le ministère de la guerre, dont la complaisance coupable avait favorisé de nombreuses fraudes. D'autres arrestations sont imminentes.

PROCÈS

et la presse parisienne

La presse parisienne toute entière s'occupe de notre procès.

Voici quelques extraits des feuilles de la capitale:

La Justice:

Notre-Dame de l'Usine se voyant poursuivie, a imaginé un moyen assez original de commencer les doléances qui la mettent en cause: elle s'est, dit-elle, crue en droit de faire payer les frais du procès par les républicains.

Il ne restait plus qu'à choisir le victime. Le procès de Nantes comme de juste fut le *Progrès du Nord*, qui avait mené l'accablante campagne que l'on sait.

En même temps que l'honnête dame recevait l'assignation du parquet, elle s'empressait donc, représentée, par les gérants, d'adresser à M. Dujardin, administrateur-gérant et à M. Lagrillière-Beaucieux, rédacteur, une contre-assignation, réclamant, outre le montant des frais et dépens, la modique somme de 150,000 francs.

Aujourd'hui, se plaignant de rétz, ces sont les défaites qui entrent en ligne, au nombre de dignes sommes de 25,000 francs, soit un petit supplément de 80,000 francs; soit un total de 235,000 francs.

Cette idée nous plaît fort et nous souhaitérions que Notre-Dame de l'Usine et de la chicane ne s'en fît pas trop.

Pourquoi s'arrêter à 235,000 francs? Pourquoi ne pas demander, centupler? Pourquoi 235 assignations seulement? Pourquoi ne prendre du papier timbré, on n'en saurait trop prendre. C'est une averse qui'il faudrait faire pleuvoir.

Car, Notre-Dame, quand on aura donné ses sous, ses frais. Voulant remplir sa caisse, elle emploie l'meilleur moyen d'y faire la vide.

Et ce n'est pas ingénieux, c'est du moins original et surtout fort comique.

Les rieurs ne seront pas du côté de Notre-Dame.

Y. J.»

Le Gil Blas:

Il y a quelques semaines, une interpellation à la Chambre amenait M. Grand en prend